

conque, ou en augmentant les ressources et l'activité du pays, on faisoit doubler ou tripler nos capitaux, sans redevance étrangère; on pourroit dire que cette mesure seroit avantageuse au pays; mais que l'introduction d'espèces métalliques qui baissent en valeur en proportion qu'elles augmentent en quantité, puisse être avantageuse au pays; que ces sommes puissent être usées avantageuses aux propriétaires qui les emprunteront, pour rapporter un profit en sus de l'intérêt énorme qui s'accumuleroit; qu'enfin l'industrie du pays permette l'application de capitaux étrangers sur des objets durables et avantageux; c'est ce que nieront les meilleurs économistes qui connoîtront l'état du pays.

La Bureaucratie s'écrie: "On parle de l'introduction de capitaux étrangers; est-ce que les anglois sont ici des étrangers?" Nous ne disons pas cela; nous leur faisons plus de grâce qu'eux à nous, car ils nous appellent sans cesse des sujets conquis. Ils sont comme nous sujets britanniques. Mais il ne s'agit pas de cela, ni d'établir des bureaux d'enregistrement pour l'avantage de la mère-patrie, et en économie politique, science où la Bureaucratie prétend exceller, les spéculateurs de la Grande Bretagne, et leurs capitaux, seroient certainement, eu égard au pays, des spéculateurs et des capitaux étrangers.

Quant aux injures que la Bureaucratie vomit contre notre papier, et son éditeur, s'il nous est permis de parler de nous, nous les méprisons souverainement, glorieux d'avoir excité l'attention des officiels, et de partager leurs jures avec tout ce qu'il y a d'honnête dans le pays.

La Bureaucratie fait courir le bruit que le Dr. Nelson ne se présente pas au Quartier Ouest. Nous prions les électeurs de croire le contraire. Mr. Nelson se présente, et sera élu, malgré les efforts de ses adversaires.

Mr. Molson, en sollicitant des voix dans les faubourgs, parloit pour Mr. Heney et pour lui. C'est une finesse bureaucratique. Mr. Heney n'est pas lié avec Mr. Molson; mais tous les vrais Canadiens doivent se rappeler que la faction ne cherche qu'à faire renvoyer Mr. Leslie, et qu'il faut voter pour Heney et Leslie, les vrais amis du pays.

Mr. Griffin, qui comme on l'a vu, a pris parti dans l'élection du quartier ouest, et qui n'est pas domicilié dans ce quartier, a cependant prêté le serment. Cela est extraordinaire, et si c'étoit fait à dessein de faire annuler l'élection de Mr. Papineau, ce seroit une trame qui couvriroit la faction de honte.

Mr. Griffin est domicilié au quartier est. Il a une propriété dont une partie est dans le quartier ouest, mais la plus grande partie, et celle où est la maison, qu'il habite quelquefois pendant l'été, à ce qu'on dit, est hors les limites de la ville. Même quand elle seroit dans la ville, un séjour passager pendant quelques semaines de l'été ne suffiroit pas pour établir un domicile; toute assignation judiciaire devroit certainement être faite à Mr. Griffin, à son domicile habituel au quartier est; et un homme ne peut avoir deux domiciles. Cependant Mr. Griffin dit qu'il est satisfait.

ON a trouvé dernièrement dans une des petites rues du faubourg St. Laurent, une ROBE DE SOIE semblable à celles que portent les Officiers de la Couronne. On suppose que quelqu'un de ces Messieurs l'ont perdue ces jours derniers lorsqu'ils sollicitaient des voix pour la prochaine élection. Elle sera rendue au propriétaire en s'adressant au bureau de Police. Juillet, 1827.

Aux Libres et Indépendans Electeurs du Comté de Warwick.

Messieurs,

LA sollicitation de plusieurs Electeurs respectables de ce comté, je me propose de venir en avant et de m'offrir comme Candidat à la prochaine élection; si vous me trouvez digne d'être un de vos Représentans, soyez persuadés que je mettrai toute l'attention et l'assiduité possible à remplir mon devoir dans un poste aussi élevé.

Je suis, messieurs,

Votre très-humble,
et obéissant serviteur.

PETER CHARLES LOEDLE.

St. Paul, 19 Juillet, 1827.

Aux libres et indépendans Electeurs du comté de Bedford.

Messieurs,

J'AI l'honneur de vous offrir mes services pour vous représenter dans le Parlement Provincial.

Les dispositions honorables que vous m'avez montrées à la dernière élection m'ont engagé à vous offrir mes services, principalement dans les circonstances actuelles.

Si j'ai encore l'honneur d'être choisi pour votre Représentant, vous pouvez compter sur tous mes efforts pour tout ce qui tendra à améliorer notre situation présente et à promouvoir l'avantage du pays et les intérêts de ce comté.

Je suis avec respect, Messieurs,

Votre dévoué serviteur.

J. B. R. H. De ROUVILLE.

Aux libres et indépendans Electeurs du Comté de Richelieu.

Messieurs,

J'AI eu l'honneur de vous représenter en plusieurs parlemens; dans le derniers, j'ai voté avec cette Majorité si injustement censurée pour avoir conservé vos droits avec zèle. Si vous approuvez ma conduite et m'honorez de vos suffrages, je retournerai au poste que vous me chargerez de défendre, résolu d'y demeurer avec la même assiduité et la même fermeté que ci-devant, et avec les sentimens d'un homme qui n'a pas qu'un intérêt passager et médiocre dans le bien être du pays, mais d'un homme dont les intérêts intimement liés avec les vôtres seront les mêmes que les vôtres, et pour toute sa vie, et pour sa famille après lui, qui ne peut pas être autre chose que l'ami sincère de la Province et de notre Comté en particulier.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

JEAN DESSAULLES.

St-Hyacinthe, le 27 Juillet 1827.

Aux Electeurs du Comté de Montréal.

Messieurs,

AYANT réuni tous vos suffrages aux trois dernières élections générales, je vous renouvel l'offre de mes services pour vous représenter dans le prochain Parlement.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre humble et obéissant servt.

JOSEPH PERRAULT.

Montréal, 20 Juillet, 1827.

Aux Electeurs du Quartier Ouest de la Cité de Montréal.

Messieurs,

JE sollicite l'honneur de vous représenter de nouveau en Parlement. Si vos suffrages m'y portent, j'y porterai les principes, l'indépendance et le zèle que j'ai mis par le passé à promouvoir les intérêts généraux du Pays, et les intérêts locaux de cette Cité.

Je suis avec respect

Messieurs,

Votre obéissant Serviteur,

L. J. PAPINEAU.

Montréal, 12 Juillet, 1827.

Aux libres électeurs du Quartier Ouest de la Cité de Montréal.

Messieurs,

SOLLICITE' par un grand nombre d'entre vous de me porter un des Candidats pour représenter le Quartier Ouest de la Cité de Montréal, à l'élection prochaine du Parlement Provincial, je n'ai pu me refuser à une invitation aussi honorable pour moi. Je solliciterai donc vos suffrages à la prochaine élection.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble Serviteur,

ROBERT NELSON.

Montréal, 16 Juillet, 1827.

À VENDRE, une suite complète du *Canadien*, troisième série, comprenant depuis le 19 Janvier 1820 jusqu'au 2 mars 1825, proprement reliée en 4 volumes. Le prix est de £5. S'adresser au bureau de ce journal.

Montréal, 25 Juillet, 1827.

Electeurs du Quartier Est de Montréal,

J'AI eu l'honneur de vous représenter dans les trois derniers parlemens, j'avois résolu de terminer là ma carrière publique, mais les circonstances ne sont pas celles aux quelles je m'attendois. J'ai eu l'honneur de partager avec la grande majorité de la dernière chambre d'assemblée des reproches aussi graves que peu fondés de la part du représentant de sa majesté, par rapport à notre conduite comme représentans. Il lui a plu d'exercer la prérogative royale à cette occasion et d'appeler les électeurs à juger de la conduite de leurs représentans avant le terns ordinaire. Vous allez donc exercer de nouveau une prérogative aussi incontestable que celle du Roi, vous aller choisir librement vos représentans, sans vous embarrasser ni de promesses ni de menaces qui coûtent peu à faire et que vous devez également mépriser.

Si vous m'écrivez de nouveau, je ferai mon devoir comme je l'ai fait jusqu'à présent et de la même manière. Si vous faites de nouveau choix de moi, vous approuverez par là ma conduite passée et me prescrirez par conséquent ma conduite à venir.

Electeurs, Je ne desirois pas me présenter; mais, je vous représenterai si vous le trouvez bon.

16 Juillet 1827.

H. HENEY

Aux Electeurs du Quartier Est de la Cité de Montréal.

Messieurs,

AYANT reçu l'honneur de vos suffrages à la dernière élection générale, Je prends aujourd'hui la liberté de vous offrir de nouveau mes services comme un de vos Représentans dans le prochain Parlement.

Je suis,

Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

J. LESLIE.

Montréal, 9 Juillet 1827.

Changement d'Etude.

LE Soussigné, Notaire, prévient ses pratiques et le Public en général qu'il a transporté son étude en la maison neuve de feu Jean B. Guillon dit Duplessis, sur la rue St. Jean Baptiste, près de la congrégation, où il remplira avec l'exactitude la plus stricte les devoirs de sa profession, et exécutera avec ponctualité toute affaire dont on voudra bien l'honorer.

A. T. KIMBER, N. P.

Montréal, ce 5 Juin, 1827.

Changement de Domicile.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transféré sa demeure à la maison No. 40, rue Notre Dame, appartenant à J. B. Berthelot, Ecr. autrefois occupée par M. Fournier, Ecr., où il continuera à s'occuper des devoirs de son état envers ceux qui voudront bien l'employer, avec toute la régularité possible.

C. D. S. LOVIS, HORLOGER

À VENDRE,

UN superbe JARDIN, situé rue St. Constant fin Lagauchetière, de la contenance de 104 pieds de longueur sur 120 de largeur Pour les conditions il faut s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

C. D. S. LOVIS, Horloger.

Montréal, 25 Juin, 1827.

À LOUER,

UNE BONNE VOUTE à l'épreuve du feu, située dans la rue notre-dame.

C. D. S. L.

L'ARGUS.

LES personnes qui sont disposées à encourager ce JOURNAL sont respectueusement priées de s'y abonner au plutôt. La liste de souscription est ouverte, à Montréal, à l'Imprimerie du Canadian Spectator, et à la librairie française de Messrs. E. R. Fabre & Cie. à Québec, chez Messrs. Neilson & Cowan, et aux Trois-Rivières, chez M. P. Gouin.

Le prix de l'abonnement est de 5 Chelins. pour trois mois de publication, ou 15 Nos., et de 6 lorsqu'on le recevra par la poste, payables À DEMANDE.

Les Communications pourront être envoyées indistinctement, franchises de Port, "à l'Editeur de l'Argus" aux Trois-Rivières, ou à l'Imprimeur, No. 5, Rue St. Jean-Baptiste, Montréal.